



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ROCQUEMONT

Mairie de Rocquemont
9 Grande Rue
03 44 87 91 56
www.rocquemont-oise.fr



Madame, Monsieur, chers concitoyens,

A Rocquemont, les risques de catastrophes naturelles ou technologiques sont très faibles. Néanmoins un incident peut toujours survenir, engendrant des dommages pour les habitants, les biens et l'environnement ; c'est pourquoi la commune vous informe et prévoit les actions nécessaires pour la sécurité de tous.

La sécurité dans le village étant une de nos préoccupations majeures, nous avons élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), suite aux exigences de la loi sur la modernisation de la sécurité civile. Ce dernier se présente sous la forme d'un document décrivant les risques existants et définit l'organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population à l'échelle de la commune. Le PCS, déposé en Préfecture, est consultable en mairie.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) en est une synthèse, il a pour but de vous sensibiliser à la notion de "Risques Majeurs", aux dommages prévisibles, aux mesures préventives à prendre ainsi qu'aux moyens d'alerte, de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Pour autant, ce DICRIM ne doit pas vous faire oublier les autres risques, comme les risques météorologiques, pour lesquels vous êtes alertés sur le site du village.

Je vous invite à le lire attentivement, à le conserver car si un tel incident, aussi rarissime et improbable soit-il, devait se produire un jour, nous aurions tous un rôle à jouer.

Le maire

Pour en savoir plus

Mairie : 03 44 87 91 56

Maire : 06 07 47 12 94

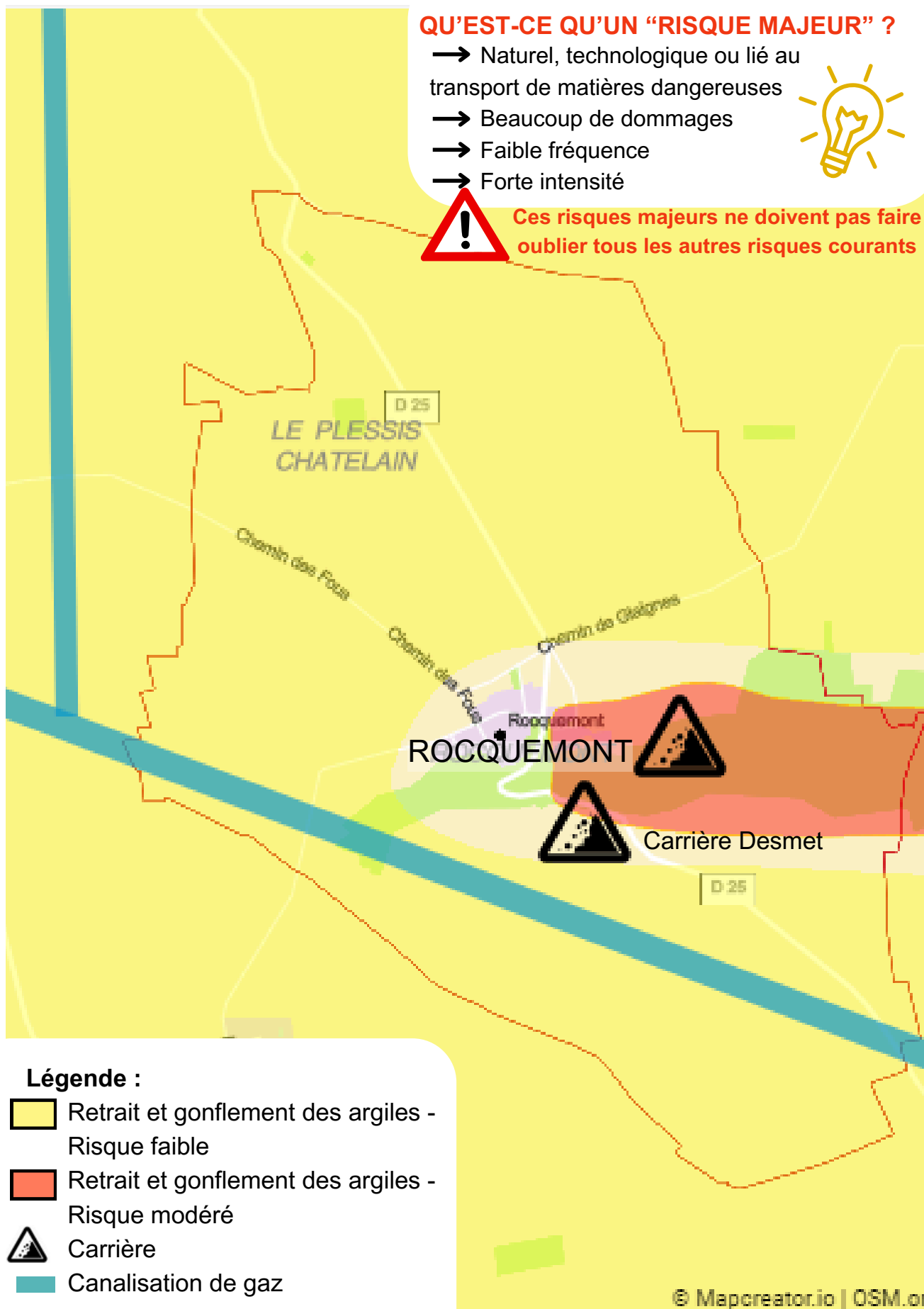
www.rocquemont-oise.fr

QU'EST-CE QU'UN "RISQUE MAJEUR" ?

- Naturel, technologique ou lié au transport de matières dangereuses
- Beaucoup de dommages
- Faible fréquence
- Forte intensité



Ces risques majeurs ne doivent pas faire oublier tous les autres risques courants



Légende :

- Retrait et gonflement des argiles - Risque faible
- Retrait et gonflement des argiles - Risque modéré
- Carrière
- Canalisations de gaz

© Mapcreator.io | OSM.or



Mouvements de terrains

RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

Le département de l'Oise est particulièrement touché par le risque de retrait et de gonflement des argiles : les sous-sols absorbent l'eau (gonflement) puis l'eau s'évapore en période chaude (retrait). Cela entraîne des mouvements de terrain.

ANCIENNES CARRIÈRES

Deux anciennes carrières existent à Rocquemont, toutes deux à moins de 500 mètres du village. Elles représentent un risque, plus ou moins important de déplacement du sol ou du sous-sol.

LES BONS RÉFLEXES



Avant :

→ S'informer des **risques**, des éventuelles **mesures restrictives** prévues en matière d'aménagement, des **mesures de sauvegarde** existantes.



Pendant :

- **Evacuer** au plus vite
- **Alerter** les services municipaux et sa **compagnie d'assurance**
- **Ne pas revenir** sur ses pas
- **Ne pas rentrer** dans les **bâtiments endommagés**



Après :

- **Respecter** les consignes des autorités
- Faire intervenir un expert afin de constater l'**état des bâtiments**



Plus d'infos
www.argiles.fr
www.georisques.gouv.fr



Risques météorologiques

TEMPÊTES, NEIGE, CANICULE...

Les intempéries comme les tempêtes, la neige, le verglas et les canicules peuvent causer des dégâts importants à la commune, et perturber la circulation et les communications. La carte de vigilance météorologique de Météo-France informe la population et les autorités en cas de phénomènes météorologiques et donne des conseils de protection.

LES BONS RÉFLEXES



Avant :

- S'informer sur l'évolution de l'événement
- Rentrer les objets pouvant être emportés
- Fermer les portes et les volets



Pendant :

- Rester à l'abri et ne pas prendre son véhicule
- Suivre l'évolution de l'événement
- En cas de déplacement obligatoire, se renseigner sur l'état des routes (0800 100 200 ou www.meteofrance.com)



Après :

- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol, le cas échéant

CANICULE



Avant :

- Passer au moins **3h/jour** dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller, boire **fréquemment et abondamment** ($\geq 1,5$ L/jour)
- Eviter de sortir aux **heures les + chaudes**



Pendant :

- Ne pas hésiter à **aider** ou à **se faire aider**
- Prendre des **nouvelles** de ses voisins surtout s'ils vivent **seuls** et sont **âgés**



Plus d'infos
www.meteofrance.com



Frelons asiatiques

Les nids de ces frelons sont de forme sphérique de diamètre de 50 à 80 cm et implantés généralement très en hauteur (10 à 12 m). Leur destruction doit être impérativement réalisée par des professionnels au moyen d'un insecticide adapté, et munis d'une tenue spéciale de protection intégrale. Il est préférable de faire appel à une entreprise privée de désinsectisation, le recours aux pompiers devant rester exceptionnel. Afin d'éviter de détruire d'autres insectes pollinisateurs, il est recommandé de ne piéger qu'au printemps et en automne. Même le frelon européen est une espèce importante à préserver : il joue un rôle de régulateur écologique et n'est pas spécialement agressif.

LES BONS RÉFLEXES

Avant :



→ **Signaler** la présence du nid à des professionnels et en mairie

→ **Ne pas déranger** les frelons (fortes vibrations, bruit important et passage à proximité)



Pendant (piqûre) :

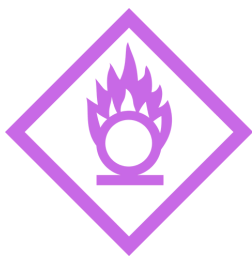
→ Consulter **un médecin ou un pharmacien**, de préférence accompagné

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques, il ne faut surtout **pas s'en approcher** ou essayer de le détruire soi-même. La seule chose à faire est d'**appeler la mairie**. Sur un terrain communal la destruction est **prise en charge par cette dernière**.

Au contraire, sur un terrain privé, la destruction est à la charge du propriétaire.



Plus d'infos
www.anti-frelon-asiatique.com/piegeage-2/la-chasse-au-bocal/



Transport des matières dangereuses

GAZODUC AUTOUR DE ROCQUEMONT

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs).

LES BONS RÉFLEXES



Avant :

- S'informer sur la signification des **panneaux présents sur les routes**
- S'informer sur les **différents réseaux** passant à proximité



Canalisation de gaz enterrée

Pendant :



- **Donner l'alerte** (17, 18 ou 112) en précisant le lieu exact
- **Ne pas déplacer les victimes** (sauf si incendie)
- **Ne pas toucher le produit**
- Fuir **perpendiculairement au vent** pour éviter les fumées et les émanations toxiques



- **Se confiner** dans un lieu en **fermant toutes les ouvertures** et en **arrêtant la ventilation** (éviter les véhicules)



- **Ne pas fumer**, ne pas provoquer de flamme ni d'étincelle et **ne pas téléphoner** (sauf pour donner l'alerte)
- **Ne pas chercher ses enfants** à l'école
- Ecouter la **radio** (France Inter GO : 162KHz ou 1852M)



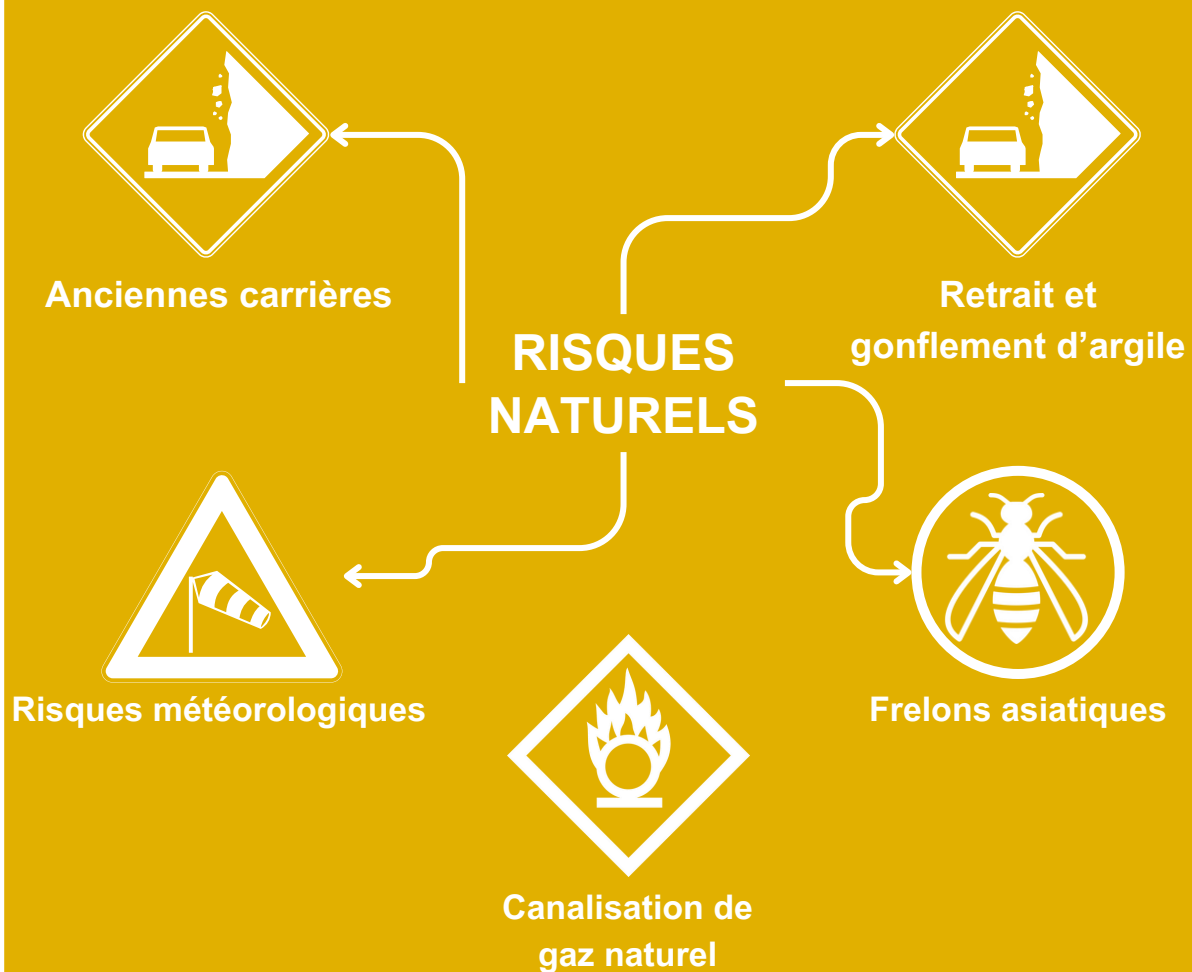
Après :

- **Aérer** le local dans lequel on se trouve



Plus d'infos
www.rte-france.com/carte-reseau-transport-electricite

ROCQUEMONT



en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. Abritez-vous
2. Ecoutez la radio
3. Respecter les consignes

NUMÉROS UTILES EN CAS D'URGENCE

Sapeurs-pompiers : 18 ou 112

Police nationale : 17

Mairie : 03 44 87 91 56